



**Vous travaillez dans CP 145.04 (les parcs et jardins)?
Votre prime syndicale et de fidélité sont payées en
décembre !**

E.R. : Dominik Roland – Boulevard Baudouin 8 , 1000 Bruxelles

22/11/22

Quand les primes sont-elles payées ?

Votre prime de fidélité et la prime syndicale vous seront versées simultanément en décembre 2022.

Quels sont les montants ?

Prime syndicale : max. 145,00 €, 12,08 € par mois.

Prime de fidélité :

- De 0 à 5 ans de service consécutifs dans le secteur : 6,00 % du salaire brut;
- De 5 à 15 ans de service consécutifs dans le secteur : 7,00 % du salaire brut;
- Plus de 15 ans de service consécutifs dans le secteur : 8,50% du salaire brut.

*La période de référence pour les deux primes est **du 1er juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022.***

Comment s'effectue le paiement de ces primes?

Si vous n'êtes pas nouveau dans le secteur et que vous êtes déjà affilié à la CGSLB, vous ne devez rien faire. Les paiements seront effectués sur base d'échanges d'informations entre la CGSLB et le Fonds. Le fonds vous enverra, tout de même, une lettre pour vous prévenir que vous allez recevoir vos primes.

Qui reçoit encore un formulaire ?

- Les travailleurs qui sont nouveaux dans le secteur,
- Nouveaux affiliés CGSLB,
- Les travailleurs qui ont changé de secteur ou de syndicat récemment,
- Les travailleurs qui demandent ces primes pour la première fois,...
- ...

Le Fonds vous enverra une attestation que vous devez remettre dûment complétée à votre **secrétariat CGSLB local**. Votre numéro de compte et votre numéro d'affiliation doivent absolument figurer sur l'attestation.